

Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0921 S 05587 Imprimerie Leloup, Villemandeur 45	trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros	Directeur de Publication : Christian GUERIN 33 rue de Verdun 28150 VOVES s3-orleans@snepfusu.net
---	--	---

Déposé le 31 Août 2020

EDITO.

Christian Guérin
Secrétaire académique

Quelle EPS, quel sport scolaire vont être possibles ?

La rentrée scolaire 2020 ne peut pas être une rentrée ordinaire. Nous savions qu'elle serait perturbée suite au COVID 19. Les parents, élèves, personnels de l'EN étaient dans l'attente des annonces de notre ministre.

Il aura fallu des interventions multiples des associations de parents et des syndicats de personnels, dont la FSU, pour que J.M Blanquer sur la 2, le 20 août, fasse enfin état des consignes ministérielles.

Quelques éléments nouveaux apparaissent dans le protocole pour la rentrée par rapport à juin : la limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire ; dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas, toutefois les élèves, en collège et lycée, doivent porter un masque, y compris en extérieur (en fonction des décisions locales); la mise à disposition d'objets partagés (les ballons sont cités) est permise.

Mais tout cela ne dit pas quelle EPS va pouvoir être enseignée. Par exemple il semble difficile dans nombre d'activités, de respecter la distanciation, comme de pratiquer avec un masque !

Il est à noter d'ailleurs que si les salles de classes, les ateliers, les bibliothèques, les réfectoires, les internats sont cités, rien n'est spécifié concernant les espaces d'EPS, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs. Les spécificités fortes de l'EPS, que ce soit en termes de contenus, de pratiques pédagogiques ou d'espaces de travail, ne semblent pas préoccuper M. Blanquer !

Notre souci est de pouvoir faire progresser nos élèves, que ce soit dans l'appropriation

de techniques sportives et artistiques ou de compétences plus générales, travaillées dans nos cycles d'APSA. Il ne saurait être question de faire de la garderie ou du cours devant écran. Au-delà des contenus concrets, sont de plus posées d'autres questions comme celle du nettoyage et de la désinfection du matériel utilisé en EPS par les élèves.

Il serait donc utile que des précisions soient données aux enseignant-e-s d'EPS. Le SNEP-FSU a interpellé le ministre en ce sens. Cet article est écrit avant la nouvelle intervention de J.M. Blanquer le 26 août, espérons qu'il n'oubliera pas l'EPS, cette fois.

Pour autant, nous faisons confiance à la profession pour trouver des solutions, des pratiques pédagogiques, qui permettent progrès des élèves dans des activités, cela en toute sécurité.

Est également posée la question des formes de pratiques, des rencontres en sport scolaire. Au moment où nous écrivons cet édito, nous n'avons aucune information. Nous veillerons à ce que la crise sanitaire ne serve pas de prétexte à celles et ceux qui veulent liquider un sport scolaire fondé sur la rencontre inter-établissements. Là aussi nous faisons confiance à la profession et à son attachement à un sport scolaire de masse et dynamique.

N'hésitez pas à nous informer de toute difficulté à laquelle vous seriez confrontés. Nous savons bien que les périodes de crises sont souvent favorables à l'autoritarisme.

CHALETTE PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Pages 4-5
Les adresses utiles pour un-e enseignant-e d'EPS dans l'académie

Serge
Chabrol

Agir pour un monde d'après différent du monde d'avant !

Cet été, nous avons vu un nouveau premier Ministre multiplier les déplacements, ... ce qui lui a permis d'occuper les écrans !

Mais on peut se déclarer défenseur des « terroirs » et ne rien faire pour sauver et développer les services publics en campagne, sans apporter de réponse en termes de transition agro écologique des systèmes productifs que la nouvelle sécheresse révèle indispensable.

La pandémie oblige à inventer du neuf et à remettre en cause l'ultralibéralisme actuel. Au-delà des déclarations présidentielles, ce n'est pas l'axe choisi par le gouvernement, bien au contraire.

Les plans sociaux se multiplient (Renault, Total, Airbus, ...) et le pouvoir ne prend toujours pas la décision de conditionner les aides de l'Etat et les crédits aux entreprises à la défense de l'emploi et de la formation des travailleurs. Le plan jeunes reprend l'habituelle solution de la baisse du coût du travail et de l'exonération de cotisations sociales pour les entreprises. Cela fait 40 ans que cette voie est choisie et que précarité, chômage et inégalités se développent alors que, parallèlement, les actionnaires empochent de plus en plus de dividendes !

Dans un tel contexte, les forces qui se réclament de la transformation sociale progressiste, dans leur diversité, ont la responsabilité d'être actrices d'un débat d'idées et d'actions pour crédibiliser et faire prendre en compte des solutions alternatives. Par exemple, il faut non seulement mettre la contre-réforme des retraites au placard mais aussi revenir à la retraite à 60 ans, ainsi qu'abaisser la durée de travail hebdomadaire. Cela permettrait d'offrir de très nombreux emplois aux jeunes, aux chômeurs. Il s'agit de mettre au centre la vie réelle, les questions sociales, la démocratie et de viser des changements environnementaux profonds.

C'est pourquoi nous constatons avec satisfaction le développement d'attitudes solidaires pendant cette crise et pas seulement à l'égard des personnels soignants, de changements d'attitude de consommation, de déplacements plus soucieux de l'environnement, etc. Mais aussi que 20 organisations associatives et syndicales (dont la FSU) ont travaillé ensemble et ont publié un plan de sortie de crise intitulé « Plus jamais ça » : 34 mesures pour répondre de concert aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques. Des réunions se sont également tenues avec des partis politiques.

Dépasser les différences d'approches, débattre pour construire du commun, agir ensemble pour que le « Monde d'après » soit différent du « Monde d'avant », est bien un objectif essentiel de l'année à venir.

Sommaire

Edito	P 1
Quel monde d'après ?	P 2
Appel à candidatures	P 2
Dossier corpo	P 3-6
Adresses utiles	P 4-5
Se syndiquer au SNEP	P 7-8



ELECTIONS internes au SNEP FSU : Appel à candidatures

En mars 2021 se déroulera le congrès national du SNEP FSU. A l'occasion de sa préparation, seront renouvelées l'ensemble des directions départementale et académique du syndicat.

Les collègues syndiqué-e-s qui souhaitent participer à l'activité syndicale en faisant partie d'un bureau départemental ou du bureau académique, peuvent contacter les responsables du SNEP-FSU. Les collègues qui voudraient présenter une liste, sur une orientation définie, en opposition avec les directions de leur département ou de l'académie peuvent le faire, bien entendu.

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 6 novembre 2020.

La Classe Exceptionnelle, une promotion inaccessible pour la grande majorité des col- lègues !

Même si la classe exceptionnelle répond en partie aux attentes de revalorisation de la rémunération de nos collègues en fin de carrière, il n'en reste pas moins que son accès trop restrictif et inégalitaire est à revoir. Pour le SNEP- FSU, une carrière ne devrait être parcourue qu'à un rythme unique sans obstacle de grade. Il est donc nécessaire d'élargir son accès au plus grand nombre en augmentant d'une part, le nombre de promotions à la Classe Exceptionnelle (11 promotions pour 123 promouvables dans notre académie) et en révisant d'autre part, la répartition des promotions entre les deux viviers (vivier 1 : 8 promotions pour 6 promouvables, vivier 2 : 3 promotions pour 117 promouvables !!). Afin que la classe exceptionnelle devienne un débouché de carrière pour tous et que chacun puisse en bénéficier avant son départ en retraite, le SNEP-FSU demande :

- un nouvel élargissement des fonctions reconues pour le vivier 1. Nos inquiétudes émises lors des campagnes précédentes se sont avérées exactes : un vivier qui a diminué de moitié dans lequel de nombreuses promotions ont été perdues (2 dans notre académie) et qui permet à de très jeunes collègues d'être promus.
- une augmentation forte du nombre de promotions du vivier 2 qui ne permet actuellement que 20% des promotions, bien trop peu au regard de la masse des éligibles.
- une organisation de la « rotation des promotions » de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions en 2021. Rappelons qu'une fois toutes les places attribuées en 2023, les nouvelles places s'attribueront uniquement par le départ de ceux promus à la classe exceptionnelle. Ce qui va provoquer automatiquement une baisse du nombre de promotions.

- un rééquilibrage du barème actuel qui donne un poids trop important à l'avis rectoral, d'autant plus que l'attribution de ce dernier nous interroge parfois au regard des avis des évaluateurs primaires. En effet, dans notre académie, certains collègues avec les mêmes appréciations du chef d'établissement et de l'inspecteur se retrouvent avec un avis recteur différent ? D'autres, passent d'un avis satisfaisant à un avis très satisfaisant ? Deux avis excellent seulement alors que le rectorat pouvait en mettre 5 ? Tout cela nous semble peu lisible et difficilement compréhensible pour les collègues ! Dans nos propositions, nous avons donc, comme lors des campagnes précédentes, privilégié les collègues les plus âgés et retraitables en 2020.

L'accès à l'échelon spécial, l'administration reste à convaincre...

Concernant l'échelon spécial, comme pour l'accès à la Classe Exceptionnelle, le SNEP-FSU demande à ce que tous les retraitables qui verraient un effet financier immédiat à la promotion soient proposés. En effet, dans un contexte de gel du point d'indice, le passage de l'indice 830 à l'indice 885 n'est absolument pas négligeable. De plus, la note de service ministérielle fait bien référence à la nécessité de porter une attention particulière aux collègues les plus expérimentés. Cette année, suite à une demande du SNEP et de la FSU, les avis des collègues promouvables à l'échelon spécial ont pu être modifiés. Le rectorat a donc consulté les évaluateurs primaires et modifié un grand nombre d'avis à la hausse (10 avis excellent et 9 avis très satisfaisant). Nous avons donc proposé uniquement des collègues retraitables (5 promotions sur 19 promouvables), proposition que n'a retenue que partiellement notre administration estimant que certains collègues (non retraitables) sont quand même bien plus méritants !...

Mutations intra :

Pas de FPMA, mais des recours possibles...

12 collègues se sont adressés au SNEP-FSU pour les accompagner dans leur demande de recours. Les motifs sont divers (non muté, muté en extension, muté en dehors de son vœu 1 et parfois loin de son ou sa conjoint(e)), mais ce qui ressort le plus est le besoin d'informations. En effet, le rectorat a bien publié les barres départementales, mais celles-ci ne suffisent pas à comprendre ce qui se passe à l'intra département ou à l'intra commune. Les collègues ont

besoin de comprendre pourquoi tel collègue avec moins de points est arrivé sur un poste précis, demandé par un collègue avec plus de points !

Cette situation montre bien combien la suppression de l'examen des mutations ou des promotions en CAPA est un déni de démocratie et combien est justifiée l'exigence du retour à la situation passée où les commissaires paritaires pouvaient examiner les barèmes, faire des propositions, corriger des erreurs et dénoncer les éventuels passe droits !

LE BUREAU ACADEMIQUE DU SNEP- FSU / ORLEANS-TOURS

Christian GUERIN Clg G. Couté VOVES 28 Secrétaire académique - S2 du 28 06 26 03 06 19 s3-orleans@snefsu.net	Michel DELLA MALVA Retraité Trésorier académique - Corpo 06 68 49 69 41 t3-orleans@snefsu.net	Béatrice BARDIN Lycée J. Cœur BOURGES 18 Responsable secteur Corpo 07 86 12 23 52 ba.bardin@orange.fr	Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 s2 du 37 - Corpo - non tit 06 15 73 44 22 sebifong@gmail.com
Guillaume LEMAIRE LP Châteauneuf Argenton/Creuse 36 correspondant du 36 - Corpo 06 87 19 15 10 claquos.lemaire@wanadoo.fr	Philippe DECHAUD Lycée B. Franklin ORLEANS 45 correspondant du 45 - liaison stagiaires 06 81 03 63 49 egap11@orange.fr	Catherine TESSIER Clg G. Yvon VENDOME 41 Co S2 du 41 - Corpo 02 54 80 06 05 ctessier.snefsu.41@orange.fr	Jean-Baptiste BREJAUD Clg Rosa Parks CHATEAUROUX 36 jean-baptiste.brejaud@orange.fr
Aurélie DELSARD Lycée agricole BOURGES 18 T2 du 18 - Secteur Agriculture aurelie.delsard@educagri.fr	Carole SERINET Clg H. Boucher CHARTRES 28 T2 du 28 - Corpo 02 37 26 88 15 famille.serinet@wanadoo.fr	Cyril BAPTISTE Lycée Pasteur LE BLANC T2 du 36 cb2125@orange.fr	Siphon Lach Retraité T2 du 37 t2-37@snefsu.net
Pascal MOURGUES LP Sonia Delaunay BLOIS 41 T2 du 41 pascal.mourgues@ac-orleans-tours.fr	Philippe LANGER LP Leclerc ST JEAN DE LA RUELLE T2 du 45 02 38 77 09 18 phil.langer@free.fr	Gil BOISSE Elu des A.S 06 88 79 35 20 gil.unss@orange.fr	Soline AGOUTIN Clg H. Fillay BRACIEUX site - Corpo soline.agoutin@wanadoo.fr
Valérie BRUEZ UFR STAPS ORLEANS 45 Membre BA valerie.bruez@univ-orleans.fr	Eliane MASSIERA CPD 45 Liaison avec le 1 ^{er} degré eliane.massiera@orange.fr	Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45 Corpo 02 38 55 04 95 libertenzo@yahoo.fr	Laure MOURENS Clg NEUVILLE AUX BOIS 45 06 99 34 45 45 mourenslaure@yahoo.fr
Martine COUHE Retraîtée martine.couhe@wanadoo.fr	Joëlle NOUAÏLLE retraîtée 06 07 96 48 39 nouaille.joelle@wanadoo.fr	Gérard PIQUEMAL retraîté 06 67 87 50 77	Sylviane HEBERT retraîtée - BD 37 pasyll.hebert@gmail.com
Alain LE HENAFF Retraité Equipements a.le-henaff@wanadoo.fr	Serge CHABROL Bulletin académique 06 75 03 24 57 serge.chabrol@snefsu.net	Michel AUSTERLITZ retraité Secteur Sports michel.austerlitz@wanadoo.fr	Claude GUENOT retraité BD du 18 - FSU guenot.claude@gmail.com
Christine CHAFIOL retraîtée 06 73 93 31 07 Santé, retraites christine.chafiol@snefsu.net	Evelyne PECOUT Retraîtée BD 37 evelyne.pecout@wanadoo.fr	Sylvie LACH Retraîtée 02 47 27 63 38 lach1959@gmail.com	Jean MAILLET Retraité 02 38 98 48 16 jean-michel.maillet2@orange

LES ELUS du SNEP AUX COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES

Céline CATELAN Clg V.Hugo BOURGES 18 Béatrice BARDIN Lycée J.Coeur BOURGES 18	Christian GUERIN Clg G. Couté VOVES 28 Laurent SERINET SEP Lycée J de Beauce CHARTRES 28	Isabelle BARDET Lycée P et M. Curie CHATEAUROUX 36 Pierre LIMOGÉ Clg J. Moulin ST GAULTIER 36	Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37
Gil BOISSE Clg J. Edmond VENDOME 41	Philippe LANGER LP Leclerc St JEAN DE LA RUELLE 45 Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45		

Commissions constituées de médecins, d'élus du personnel et de représentants de l'administration : donnent un avis sur l'imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident, sur l'attribution du taux d'IPP, sur la date de consolidation, sur l'attribution de temps partiel pour raison thérapeutique et sur la mise en retraite pour invalidité suite à un accident ou maladie, imputable ou non au service.

Toutes et tous ces militant-e-s sont à votre disposition pour vous informer, répondre à vos questions, défendre vos droits, vous aider dans vos démarches administratives, vous assister en cas de conflit avec l'administration...Alors, n'hésitez-pas à les contacter !

LE RECTORAT D'ORLEANS-TOURS

Rectorat 21 rue St Etienne – 45043 Orléans cedex1 02 38 79 38 79 ce.rectorat@ac-orleans-tours.fr Site www.ac-orleans-tours.fr	Recteur d'académie Katia BEGUIN 02 38 79 38 21 ce.recteur@ac-orleans-tours.fr	Secrétaire général d'académie Chantal LE GAL 02 38 79 38 71 ce.sg@ac-orleans-tours.fr	Directeur des ressources humaines Sébastien CALLUT 02 38 79 38 72 ce.drh@ac-orleans-tours.fr
	Division des Personnels Enseignants David ROBET 02 38 79 41 01 ce.dpe@ac-orleans-tours.fr	Bureau DPE EPS Charline RAY 02 38 79 41 07 ce.dpe13@ac-orleans-tours.fr	Division de l'Organisation Scolaire Nathalie BOURSIER 02 38 79 38 62 ce.dos@ac-orleans-tours.fr

Inspecteurs Pédagogiques Régionaux – E PS

Adresse rectorat 02 38 79 39 18 02 38 79 39 10 (secrétariat)	Michaël TAILLEUX michael.tailleux@ac-orleans-tours.fr	Sophie NEUMAN détachée sophie.neuman@ac-orleans-tours.fr	Brice BENARD stagiaire IPR brice.benard@ac-orleans-tours.fr
--	--	---	---

U . N . S . S

UNSS Régionale 4 rue Marcel Proust-45000 Orléans 02-38-53-42-15 Site : www.unss.org sr-orleans-tours@unss.org directrice : Marielle TYTGAT 06-29-97-45-90 adjoint : Laurent MEUTELET 06-22-80-03-82	UNSS 18 Alain MEUNIER 02-36-08-20-16 / 06-69-36-89-34 sd018@unss.org	UNSS 28 Nicolas BOUTTIER 02-37-18-78-40 / 06-85-52-27-93 sd028@unss.org	UNSS 36 Jean-Marie CHAUVIN 02-54-60-57-45 / 06-83-38-20-56 sd036@unss.org
	UNSS 37 Isabelle KIEFFER 02-47-60-77-69 / 06-03-25-00-14 sd037@unss.org	UNSS 41 Christophe ATRY 09-71-36-12-95 / 06-25-53-45-01 sd041@unss.org	UNSS 45 Ludovic FAJOUX 02-38-24-29-92 / 06-82-88-14-90 sd045@unss.org

ELU-E-S DES A.S AUX CD UNSS

DEPARTEMENT	18	28	36	37	41	45
TITULAIRES	Yohann FAVRE Béatrice BARDIN Ludovic GAZUT	Cécile JAN Julien ROBERT Olivier ROBIN	Elise LIMOGES Nicolas FOURNAUD Marie-José BIENVENUT	Christelle ALVES Nathalie FREY-LING Philippe ROBICHON	Gil BOISSE Stéphanie VERRON Willy BROUSSE	Julien JOYEUX Christel LAGEDAMON Esmeralda OTERO
SUPPLEANTS	Géraldine FOURNIER Martin VERCHERY Aurélien DELSARD	Stéphane MAURICE Damien BERNARD Christine LEPOT	Vincent BERTHELON-LINET Pascale GUY Samuel MARION-NEAU	Marie-Ange BOURREAU Vincent MAUPAY Arnaud JOUSSET	Thierry RIVIERE Elodie LEBOLLEUX Christophe CHAVIGON	Anne CHAPERON Thomas DE BOYSSON Eric THOLANCE

Michel Della Malva et Gérard Piquemal nouveaux retraités

Le dernier conseil académique réuni dans le Cher en juillet a été l'occasion de fêter et d'honorer le travail militant de ces deux camarades.

Michel a pendant de très nombreuses années assuré le travail ardu de trésorier, de lien avec la profession pour les promotions, les mutations en étant notamment responsable des envois aux collègues...et une multitude d'autres tâches variées et complexes. Il a toujours rempli sa tâche avec beaucoup de sérieux. Ses compétences ont d'ailleurs été remarquées et saluées par la trésorerie

Nationale. Il assure vouloir continuer à donner un coup de main et nous le remercions vivement.

Gérard a officié comme secrétaire départemental dans le 37 pendant 2 ans et a représenté le SNEP dans toutes les instances départementales et académiques. Il a relayé les informations syndicales auprès des collègues avec régularité, tout en tâchant d'allier cette activité avec son temps de travail au collège et sa vie familiale. Merci pour ton aide Gégé.

Merci à ces deux militants qui ont dédié beaucoup de leur temps personnel au travail militant. Qu'ils profitent maintenant de ces moments de liberté pour leurs loisirs, leur famille, leur passion.

TZR :

Le compte n'y est toujours pas !

Suite aux mutations intra 2020, nous constatons un maintien du nombre de TZR (+1) dans notre académie qui ne permettra pas d'assurer la totalité des remplacements et d'assurer la continuité du service public par des professeurs d'EPS titulaires.

Nous avons donc 63 TZR répartis ainsi :

- 5 (-2) dans le 18 (2 Cher nord - 3 Cher sud)
- 12 (+1) dans le 28 (6 Eure et Loir nord - 6 Eure et Loir sud)
- 6 (+1) dans le 36
- 12 (-1) dans le 37 (6 Indre et Loire ouest - 6 Indre et Loire est)
- 16 (+4) dans le 41 (8 Loir et Cher ouest - 8 Loir et Cher est)
- 12 (-2) dans le 45 (7 Loiret ouest - 7 Loiret est)

Mais, suite aux informations communiquées par les collègues TZR, le rectorat n'organisant

plus de groupe de travail avec les représentants des personnels, un grand nombre de TZR (22) se trouve déjà affecté à l'année (en AFA) et ne sera donc pas disponible pour effectuer les remplacements de courte et moyenne durées. D'autres TZR, vont encore être affectés à l'année juste avant la rentrée. Ensuite, la DPE 3 (bureau des remplacements) prendra le relais de la DPE 13 et affectera un certain nombre d'entre-eux sur des BMP (Bloc de moyens provisoires) restant vacants dans l'académie. Certaines zones départementales vont se trouver rapidement démunies en moyen de remplacement (Cher sud et nord, Eure et Loire nord notamment). Nul doute que le rectorat fera encore appel, au cours de l'année scolaire, à de nombreux contractuels pour essayer de combler ces manques.

C'est pourquoi, le SNEP-FSU continue de revendiquer une augmentation du nombre de postes aux CAPEPS externe et interne afin de permettre à un maximum de collègues d'obtenir le concours et aux élèves d'avoir des enseignants formés et titulaires.

Mutations

Liste entrants Inter 2020

70 entrants

18 : BRETIGNY Jérémie, DESSIOUX Aurélien, DESSOLIER Mathieu, SIRET Marie, VERNET Christophe

28 : ATRAS Sébastien, AUZEIL Laurie, BERKO Romane, BOURLAND Antoine, CHAMPET Romain, DELLA VALLE Jeanne, GALLIENNE Emilien, LAFORGE Aurélie, LATAY Florian, LEVIGNE Julien, MICHALON Simon, MIRANDA Romain, ROQUIGNY Benjamin, ROUSSEAU Robin, SYOEN Benjamin, TETEH Mélanie, TIXERONT Maxence, THOMELIN Marie, VOURC'H Mathias

36 : BEAUDRIT Angèle, BONNAMY Corentin, CHAUVET Charles

37 : BOUTON Thibaut, CALZAN Guillaume, GOURAUD Frédéric, RENONCOURT Maxime, ROBIN Julien, VIGNAUD Clémentine

41 : ABELLANET Carole, BARBOT Cyril, BRUNEAU Thomas, DELOURME Erwan, GAUDENCE Antoine, HERMANGE Gaëlle, NORENBURG Steven, GARDE Marjolaine, DAGUET Laura, LEULLIEUX Pierre, PERALTA Simon

45 : BARRAULT Coralie, BASTIEN Martin, BESSON Benoit, BODIVIT Yoann, BOUCHEREAU Lucile, BOURREAU Chris, CAPOANI Léa, CENDRIE Yoan, HELLE Julie, SUC Joëlle, TSCHIEB Adrien, TRUNDE DUPRE Claudia

Si vous êtes entrant dans l'académie d'Orléans-Tours et que vous n'apparaissez pas sur cette liste, merci de prendre contact avec Béatrice Bardin à ba.bardin@orange.fr.

Liste sortants Inter 2020

34 sortants

18 : BREL Emmanuelle, DUMAS Benjamin, HARAUULT Emmanuel, QUERIAUD Julien, SAGELAS Thomas

28 : BALADI Yassine, BARBEREAU Jonathan, BLANCHE Célian, COMBELLE Mathieu, DUPUIS Laurie, LAMBERT Stéphanie, MARQUET Vincent, PALLUAUD Quentin, POUGET Julien, RAPICAULT Valentin, THOUVEREY Claire

36 : BERTHELET Quentin, CAGNIART Pauline, MORTEAU Pierre

37 : DEBORDE Emerick, JAN Morgan, MORIN Julien, PASSERINI Maud

41 : ANDRE Jean-François, BARON Baptiste, CRABE Jean-Christophe, DROUET Bastien, LOSCHEITTER Maité, TEMPIER William

45 : DELPECH Vincent, GAUDIN Arnaud, LEFERS Yohan, URBANIAK Quentin, VINCENT Maxime

Syndicalisation

A quoi sert la cotisation syndicale ?

100% de l'activité syndicale du SNEP-FSU dépend des cotisations

Actions militantes du SNEP-FSU Orléans-Tours :

Réunions, stages,
Contacts téléphoniques fréquents lors des dossiers promotions et mutations,
Publication et envois réguliers des bulletins académiques,
Diffusions d'informations sur le site académique du Snep-Fsu : <http://snepf-su-orleans.net/wp/>

Dépenses engendrées :

Frais de déplacement des secrétaires académiques et commissaires-paritaires (bureaux et conseils académiques),
Frais de téléphone et Internet, frais de gestion du site académique, frais bancaires,
Locations de salles pour stages, congrès,
Frais de routage et d'envoi postal,
Dépenses inhérentes aux frais de location et d'entretien des locaux syndicaux.

Les cotisations syndicales sont les seules "ressources financières" du SNEP-FSU pour déployer son activité auprès de la profession

Entre 3€ et 9€ par mois !

C'est le coût mensuel de la cotisation syndicale selon le grade et l'échelon

Déduction fiscale !

66% de la cotisation est déductible des impôts. Les collègues non-imposables reçoivent un chèque du Trésor Public.

Exemples de cotisations après déduction fiscale :

Professeur stagiaire : cotisation de 100€, coût réel : **34€**
Professeur EPS, éch. 8 : cotis. de 187€, coût réel : **64€**
Retraité, groupe 7 : cotisation de 134€, coût réel : **46€**

Sans attendre, nous t'appelons à renouveler ton adhésion ou à te syndiquer en retournant la fiche syndicale « métro » (page 8)

Je choisis de payer ma cotisation :
en ligne sur le site : <http://www.snepf-su.net> (à partir du 3^{er} Septembre 2020),
par chèque(s) à l'ordre du Snep-Fsu (8 chèques maxi),
par prélèvement(s) en une ou 8 fois maxi, effectué(s) le 5 du mois (d'octobre à juin 2021).

Adresse du trésorier académique :

Michel DELLA MALVA 13 allée des Chênes
18570 LE SUBDRAY
t3-orleans@snepf-su.net

Bienvenue aux nouveaux et nouvelles retraité-e-s ; être plus fort-e-s, ensemble !

La question est souvent posée par les nouveaux retraité-e-s : pourquoi continuer à se syndiquer alors qu'à ce moment-là le pouvoir d'achat est en baisse et que les préoccupations professionnelles s'estompent ? Notons d'abord que la cotisation syndicale est adaptée au niveau de la pension, mais il nous semble important d'être ENSEMBLE, réuni-e-s dans le syndicat, par exemple pour préserver l'acquis de pensions solidaires contre les dégradations programmées et pour que les pensions soient assurées et d'un meilleur niveau. C'est l'objet de l'action du « groupe des 9 » organisations de retraité-e-s dont l'unité est exemplaire depuis plusieurs années.

Même si en début de retraite on se sent moins vulnérable et moins soumis aux aléas du métier, l'engagement syndical reste fondamental.

La retraite arrivant de plus en plus tard, ce temps doit être l'occasion de réinventer sa vie, de s'investir dans des collectifs, mais aussi de s'occuper de soi, de se soigner. Mais à quel prix ? Là encore l'action collective peut per-

mettre de limiter l'augmentation du coût des soins, d'obtenir de meilleurs remboursements, de peser pour une bonne couverture sociale pour tous, d'obtenir les aides indispensables (au logement, aux aides à domicile...).

Le syndicat donne aux retraités les moyens de se rassembler, de s'informer et de se mobiliser. Il fournit des informations régulières et justes dans ses différents bulletins de retraités ; il donne aussi l'occasion, au niveau national, de rencontres amicales, dans différentes régions.

Les militant-e-s de l'académie vont travailler à maintenir un lien dans chaque département, entre retraité-e-s et avec les syndicats de la FSU pour intervenir sur les territoires pour le maintien par exemple des services publics, des aides à la dépendance... Et dès que la situation sanitaire le permettra, des rencontres conviviales seront organisées afin de créer une dynamique.

La retraite, avec ce temps libéré pour soi et pour les autres, peut, à condition de ne pas rester isolé-e, permettre à tout un chacun-e d'apporter sa pierre à l'édifice d'un changement de société, incontournable aujourd'hui et possible.

Christine Chafiol,
responsable retraité-e-s au BA



Le site du SNEP Orléans Tours

<http://snepf-su-orleans.net/wp/>

Contacts, Actualités, Infos corpo Stages syndicaux à venir, Liens avec le site national, etc.

N'hésitez pas à vous y rendre

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Michel DELLA MALVA 13 allée des Chênes 18570 LE SUBDRAY

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégré stagiaire	
	Disponibilité		Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
	CE Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4			103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6			132 €	
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5			117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7			146 €		
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3		88 €										
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année				44 €	Abonnement Bulletin				
	Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €	Autre contractuel (CDD)				30 €	Non syndiqués				
	Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation				102 €	Institutions/Associations				
	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.				Etudiants STAPS					
	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8			148 €					
Inférieur à 1151 € → Groupe 1		51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5			103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9			160 €		
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			117 €	Supérieur à 2 900 € →groupe 10			168 €		
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7			134 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepsfu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	<div style="text-align: center; font-weight: bold; color: #00a0e3;">CREDIT D'IMPOT</div> <p style="text-align: center;">Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.</p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.</p>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>		